



Numéro de facture : 244653587

Facture pour soins ambulatoires dans l'hôpital

Page gén. : 38050

Identification de l'hôpital  
Clinique Saint Pierre

Patient : WERY, PRISCILLIA MARIE  
RUE DE VELROUX 3  
4347 FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER

WERY, PRISCILLIA MARIE  
RUE DE VELROUX 3  
4347 FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER

28.22-0

Avenue Reine Fabiola, 9  
1340 OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUV  
Numéro I.N.A.M.I. : 7/10043/94/000  
Numéro BCE : 0410508057  
Téléphone : 010/437.712  
Numéro de facture : 244653587  
Date de facture : 31/10/2024  
Date d'envoi : 19/11/2024  
Numéro de dossier : 0001234346  
Date de naissance : 13/07/2004  
Mutualité : 134/04071332232 (111/111)  
Soins du : 08/10/2024  
au : 08/10/2024

Communication:

Exceptionnellement des facturations complémentaires, pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles au moment de l'expédition de la première facturation, ou des rectifications peuvent être envoyées plus tard au patient.

Pour des explications complémentaires ou demandes de plus de détails concernant les prestations : adressez-vous à votre mutuelle ou à l'hôpital.

1. Honoraires des prestataires de soins (médecins ou autres dispensateurs)	Stat. Disp. (1)	Admission	Date	Code (4)	Nbre	A charge de la	A charge du	Supplément
						mutualité	patient (2)	(3)
Honoraires remboursables								
Honoraires partiellement à charge de la mutualité								
CONSULTATIONS, VISITES ET AVIS WITTEBOLE, ANN	NC	0040244731	8/10/24	105534	1	25,27		14,73
Sous-total 1 - Honoraires des prestataires de soins						25,27	0,00	14,73
5. Frais divers		Admission		Code	Nombre	A charge de la mutualité	A charge du patient (2)	Supplément (3)
SUPPL EXPEDITION FAC		0040244731		960455	1		5,00	
Sous-total 5 - Frais divers						0,00	5,00	
TOTAUX						25,27	5,00	14,73
TOTAL à payer par le patient								19,73
Solde à payer par le patient au compte :								19,73

BE82 7320 0789 7568 BIC : CREGBEBB  
AVEC LA COMMUNICATION STRUCTUREE +++424/4653/58732+++

- (1) Conventionné (C) : le dispensateur est lié aux tarifs fixés dans une convention. Partiellement conventionné (PC) : le dispensateur est certains jours lié aux tarifs fixés dans la convention. Le dispensateur ou l'hôpital peuvent vous donner plus d'informations à ce sujet.
- (2) Non conventionné (NC) : le dispensateur n'est pas lié aux tarifs fixés dans une convention.
- (2) La rubrique "A charge du patient" comprend les montants personnels prévus légalement, des montants pour des produits non-remboursables (rubrique pharmacie), des montants pour des prestations pour lesquelles l'assurance maladie n'intervient pas (rubrique honoraires) et des "autres montants" (rubriques "Frais divers" et "Autres fournitures") et montants entièrement à charge du patient pour lesquels la TVA est due (montants hors TVA)
- (3) Supplément : est facturé en plus du montant officiel des honoraires. Ces montants peuvent être facturés par des médecins non-conventionnés ou partiellement conventionnés et sont entièrement à charge du patient.
- (4) Vous pouvez trouver la description complète de la prestation et ses tarifs de remboursement en introduisant le code de celle-ci dans la banque de données "Nomensoft" disponible sur le site web de l'INAMI : <http://www.inami.fgov.be>.